

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 avril 2024

N° 2024-191

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE

M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30 Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50

Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30 Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15

Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h

M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10

M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30

Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40 M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h

M. Gilbert DODOGARAY a Mme Josiane ZAMBON a partir de 16h M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 16h20

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et,

à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15 M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10

Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2024-191

Acquisition de la propriété "lle d'Arcins" et ses pontons d'accès cadastrés AB 1 à AB 27, AC 1 - Latresne - 73 Chemin du Bord de l'Eau - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole envisage d'acquérir à l'amiable les parcelles supportant l'île d'Arcins cadastrées AB 1 à AB 27 d'une contenance de 342 322 m², ainsi que le ponton d'accès cadastré AC 1, d'une contenance de 144 m², sises 73 chemin du Bord de l'Eau à Latresne (33360).

Située à seulement 6 kilomètres du centre de Bordeaux, l'île d'Arcins se déploie sur environ 2 kilomètres de long et 300 mètres de large entre Latresne (à laquelle elle est rattachée) et Bègles, à proximité immédiate des communes de Bouliac et Villenave d'Ornon et des ponts François Mitterrand et Simone Veil.

Le territoire et le paysage de l'île s'organisent autour :

- des berges endiguées présentant un boisement massif et ancien,
- de vastes espaces autrefois cultivés et aujourd'hui largement occupés par un boisement sauvage, situés sous la côte d'inondation et impactés lors des événements de submersion les plus importants.
- une bande de terrain longitudinale surélevée et relativement préservée du risque d'inondation. C'est cette portion d'île qui abrite les constructions et installations aujourd'hui à l'abandon.

La maîtrise foncière de cet ensemble immobilier constitue une réelle opportunité en termes de valorisation d'un patrimoine naturel insulaire unique au cœur de l'agglomération et de sa protection. Appuyés sur des diagnostics relevant des classements en zone Natura 2000, PPRI etc... des aménagements pourront être réalisés permettant de concrétiser le double objectif de créer :

- une véritable « Réserve écologique », dont les espaces seraient préservés, l'île d'Arcins offrirait la possibilité d'observer et d'analyser les effets du changement climatique sur la flore, l'avifaune, l'aquafaune et de manière plus globale le fonctionnement hydrologique de la Garonne, en partenariat avec les experts et professionnels de ces sujets.
- un aménagement en « Parc public fluvial », l'île serait alors accessible au public quelques mois de l'année pour pratiquer une expérience sensible de cet ilot de nature au cœur de l'agglomération en préservant l'intimité insulaire du site. Pour ce faire, des aménagements et équipements limités à certaines zones y seraient réalisés permettant des parcours et visites à visées pédagogiques (scolaires, associations, ...) ainsi que l'organisation d'événements ponctuels tels que portes ouvertes, journées du patrimoine etc

Au terme des pourparlers engagés avec le propriétaire, la SCI île d'Arcins, un accord amiable pourrait intervenir moyennant le versement d'un prix de 1 736 500 euros H.T. (un million sept cent trente-six mille cinq cents euros), à majorer le cas échéant d'une TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente. Ce prix est conforme à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33224-14823 du 30 juin 2023 qui accorde une marge d'appréciation de 15 %.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33224-14823 du 30 juin 2023,

VU la promesse unilatérale de vente régulièrement signée le 08/02/2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole, d'acquérir la propriété susvisée dénommée "Île d'Arcins" et ses pontons d'accès en vue de sa préservation et de sa valorisation compte tenu de ses caractéristiques remarquables et de son usage public à terme,

DECIDE

Article 1: d'acquérir auprès de la SCI île d'Arcins les parcelles supportant l'île d'Arcins cadastrées AB 1 à AB 27 d'une contenance de 342 322 m², ainsi que le ponton d'accès cadastré AC 1, d'une contenance de 144 m², sises 73 chemin du Bord de l'Eau à Latresne (33360), moyennant le versement d'un prix de 1 736 500 euros H.T. (un million sept cent trente-six mille cinq cents euros), à majorer le cas échéant d'une TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente,

<u>Article 2</u>: d'imputer la dépense et les frais correspondants au chapitre 21, compte 2115, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Madame DELATTRE, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame ROUX-LABAT;

Contre: Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur COLES, Monsieur RAYNAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024

Madame Andréa KISS